



# DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

## COMMISSION JEUNES

Réunion du 22/10/2024

---

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Mebarek Guerroumi – Michel Prudomme Latour – Patrick Ruiz**

Excusés : **MM. Franck Gidaro – Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

---

*Le procès-verbal de la réunion du 15/10/2024 a été approuvé à l'unanimité.*

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.**

## **COUPE OCCITANIE U15**

Le tirage au sort du second tour District de Coupe Occitanie U15 du 02/11/2024 effectué ce jour à 18h au District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier, en présence des membres de la Commission Jeunes, a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq par équipe) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

**FLORENSAC PINET 1/GIGNAC AS 1  
RS GIGEANNAIS 1/JACOU CLAPIERS FA 1  
BALARUC STADE 1/M. CELLENEUVE 1  
MAUGUIO CARNON US 1/M. ARCEAUX 1  
M. LEMASSON RC 1/PIGNAN AS 1  
ST JEAN VEDAS 1/ST GELY FESC 1  
CASTRIES AV 1/VENDARGUES PI 1  
SUD HERAULT FO 1/MAURIN FC 1  
SC LODEVE 1/ASM34 1  
MIREVAL AS 1/FABREGUES AS 1  
VALERGUES AS 1/MEZE LOUPIAN 1  
ASPTT MONTPELLIER 1/SUSSARGUES FC 1  
ENT. THIBERY-PEZE-MO 1/FC 3MTKD 1  
ST ANDRE SANGONIS OL 1/BEZIERS FC 1  
ENT. FCL RSOC 1/VIL.MAGUELONE 1  
MARSEILLAN CS 1/CANET AS 1**

Suite au retrait d'engagement de CANET AS 1 en championnat U15 et Coupes notifié par mail le 30/08/2024, MARSEILLAN CS 1 est qualifiée d'office pour le dernier tour du 07/12/2024.

## **FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL**

### **FLORENSAC PINET 1**

29202920 – U19 (B) du 19/10/2024

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 05/11/2024**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le 05/11/2024 0 17H30**

Le Président,  
**Jean-Michel Rech**

Le Secrétaire de séance,  
**Patrick Ruiz**